

DICTIONNAIRE DES JURISTES

COLONIES
ET OUTRE-MER

XVIII^e-XX^e SIÈCLE

Ce dictionnaire est le fruit d'une recherche collective qui rassemble des historiens, des historiens du droit et des praticiens. Il débute à la fin de l'Ancien Régime, à une période où sont publiées les premières compilations analytiques de référence sur l'organisation administrative et judiciaire de l'Empire français. Et c'est au moment de la « coopération » qu'il s'achève, c'est-à-dire après les indépendances, tandis que des liens officiels et humains perdurent afin d'assurer la transition institutionnelle.

Le présent ouvrage comble un vide historiographique sur les acteurs qui ont participé à l'élaboration et aux mutations du droit colonial, du droit d'Outre-mer et, parfois, des droits des nouveaux États souverains. Son principal objectif est en effet de déterminer qui étaient ces juristes, quelles ont été leurs actions sur le droit et leurs motivations. À cette fin, les notices présentent les origines sociales et la carrière de ces hommes, et analysent leurs œuvres doctrinales et/ou politiques. Ce double aspect constitue une valeur ajoutée du point de vue scientifique car il interroge le lien entre, par exemple, formation et manière de concevoir le droit, ou, plus généralement, entre « l'être » et le « faire ». L'exploitation des documents d'archives accessibles en France et à l'étranger a été déterminante.

• **Florence Renucci** est directrice de recherche au CNRS. Historienne du droit, spécialiste des questions juridiques coloniales et postcoloniales, elle est rattachée à l'Institut des mondes africains.

En couverture : Greffier-notaire en Algérie
(collection personnelle, DR).

Publié avec le soutien de la Fondation
A*Midex de l'université d'Aix-Marseille,
issue des fonds partenariaux.



www.pur-editions.fr



ISBN 978-2-7535-8184-5

30 €